## PERSONNELS DE L'UPJV

## L'engagement du stagiaire

## Accueil > RH > Formation

Toutes les formations effectuées par des personnels de l'UPJV doivent être visées et enregistrées par le Service DRH Formation afin d'être répertoriées dans le système d'information de la DRH. **Toute inscription vaut engagement de participation à l'intégralité du stage.**Les actions de formation mises en place représentant un coût non négligeable pour le budget de l'établissement, les stagiaires absents sans justification validée par leur chef de service ne seront plus prioritaires s'ils demandent leur inscription sur d'autres actions.

Télécharger		